

Souffelweyersheim

🗣️ Lutte contre les violences conjugales : progrès faits et à faire

Jeudi 25 novembre, la troisième conférence-débat organisée par le député Bruno Studer, sur le thème de la lutte contre les violences conjugales, a rassemblé une centaine de participants à Souffelweyersheim. Au final, un constat en demi-teintes : si la situation s'améliore, il reste encore du chemin à faire.

Par **Sophie WEBER** - 26 nov. 2021 à 19:20 - Temps de lecture : 3 min

🗨️ | 📄 | Vu 181 fois



Une centaine de participants ont assisté à la troisième conférence-débat sur les violences conjugales organisée par le député Bruno Studer à Souffelweyersheim, jeudi 25 novembre 2021. Photo DNA/Thomas TOUSSAINT

La lutte contre les violences conjugales a-t-elle progressé depuis le Grenelle de septembre 2019 ? En novembre 2019, le député **Bruno Studer (LaREM)** organisait à **Bischheim** une première conférence-débat sur ce thème. En 2020, crise sanitaire oblige, la deuxième édition a eu lieu en visioconférence. Jeudi 25 novembre, les participants à ce troisième temps d'échange ont dressé un bilan d'étape contrasté.

Le débat de fond, qui a duré près de trois heures, a été marqué par les témoignages poignants de deux jeunes femmes. La première a aidé une amie à fuir son conjoint, mais sa plainte a été classée. La seconde, mère d'un jeune enfant, est séparée d'un homme violent, toujours en liberté, qui lui a fait « tout subir », coups et viols conjugaux.

Les victimes des violences conjugales sont « à 85 % des femmes et à 15 % des hommes » a rappelé Bruno Studer. Des violences qui peuvent mener à la mort : 101 féminicides ont été recensés en France depuis le début de l'année.

Il fut donc question avant tout de la situation de celles qui tentent de se soustraire à la violence d'un conjoint ou d'un ex-conjoint.

Des formations spécifiques pour les policiers et les gendarmes

Du côté de la police comme de celui de la gendarmerie, différents dispositifs, dont des formations spécifiques, ont été mis en place pour mieux prendre en compte ces affaires et pour améliorer l'accueil des victimes. Un dossier qui doit être « la première des priorités » selon le général Jude Vinot, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Bas-Rhin. « Je ne dis pas que le dispositif est parfait, mais il y a eu de gros efforts », a souligné Laurent Tarasco, directeur départemental de la Sécurité publique du Bas-Rhin.

Le signalement de ces violences augmente : +10 % depuis le début de l'année en zone police, +17 % en zone gendarmerie. La « libération de la parole » dans une société où le sujet n'est plus tabou peut expliquer cette augmentation, tout comme les campagnes de communication et la modernisation des systèmes d'alerte via des plateformes sur internet. Dans le Bas-Rhin, 25 « téléphones grave danger » ont été fournis à des victimes pour leur permettre d'avertir au plus vite les forces de l'ordre. Autre nouveauté, la création de services pour prendre en charge les auteurs de violence. Il s'agit d'amener « les auteurs à se confronter aux conséquences de leurs actes », a ainsi expliqué Thomas Resch, directeur du centre de Strasbourg géré par l'ARSEA.

Pour les associations, il n'est cependant pas encore temps de crier victoire. « Énormément de plaintes sont déposées, mais beaucoup sont classées », regrette ainsi l'avocate Geneviève Louisadat, présidente de SOS femmes solidarité 67, qui aurait aimé qu'un représentant de la justice participe aux débats. Anna Matteoli, directrice du Centre d'information sur les droits des femmes et des familles du Bas-Rhin, admet qu'il y a eu « des avancées » depuis 25 ans, mais elle constate que « le parcours des victimes est encore chaotique ». Entre autres freins, les associations citent le manque de places d'hébergement ou les difficultés à faire appliquer l'ordonnance de 2010 qui permet l'éloignement du conjoint violent.

Pour Bruno Studer, il reste à « mettre en œuvre les nouveaux outils ». L'arsenal législatif « n'a cessé de monter en puissance », et ce n'est pas fini. Le député est cosignataire de la proposition de loi que sa consœur Marie Tamarelle-Verhaeghe s'apprête à déposer, pour protéger les enfants exposés aux violences au sein du couple.